



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/45/7
30 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-cinquième session
Genève, 12 octobre 1998
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT

**Développement progressif du droit commercial international :
trentième et unième rapport annuel de la Commission
des Nations Unies pour le droit commercial international**

Note du secrétariat de la CNUCED

Le secrétariat de la CNUCED appelle l'attention sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trentième et unième session, qui s'est tenue à Vienne du 1er au 12 juin 1998 (A/53/17).

Conformément au paragraphe 10 de la section II de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, ce rapport est présenté au Conseil du commerce et du développement pour observations ou recommandations.

Le secrétariat de la CNUCED mettra à la disposition des participants à la session un nombre limité d'exemplaires de ce rapport, dans les versions linguistiques qu'il aura reçues.
